

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 21 MAI 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12

AYANT DONNÉ POUVOIR : 8

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 21 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Françoise BESNARD donne pouvoir à Laurence REGNIER

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Mathieu LECLERCQ donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

Serge REVIAL donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Paul PELLECUER

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-67

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est exposé au conseil communautaire que dans le cadre des travaux inscrits au budget assainissement, il est nécessaire de prévoir une enveloppe relative au versement des avances forfaitaires.

Il convient de voter une décision modificative en ce sens.

DECISION MODIFICATIVE AVANCE FORFAITAIRE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
D-2315-912 : Installations, matériel et outillage techniques	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	150 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total Général		150 000,00 €		150 000,00 €

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 6 mai 2025 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits votés lors du budget primitif Assainissement comme dessus.

Yannick AMET

Président


